



Vendeur qui ne souhaite plus vendre

Par **audreymax_old**, le **22/12/2007** à **12:14**

Depuis avril, je suis en affaire avec un vendeur en vue de l'acquisition d'un terrain. Le vendeur avait mis son bien sous mandat exclusif à une agence immobilière. En septembre dernier nous avons signé avec cette agence un compromis de vente. A priori l'agence avait tous les droits pour signer à la place du vendeur si ce dernier ne se présentait pas après plusieurs relances. Le vendeur malgré plusieurs recommandés de l'agence ne s'est pas présenté.
Le vendeur a retiré le mandat à l'agence, et a repris à son compte la vente de son bien.
En octobre dernier, nous avons signé (le vendeur et moi-même) une promesse de vente chez son notaire. Cette promesse de vente stipulait les limites du terrain à vendre, les numéros des parcelles et le prix de vente du bien.
De plus le notaire nous a remis un acte récapitulant cette promesse, acte qu'il a signé et que nous avons transmis en mairie pour établir le dossier de permis de construire. Aujourd'hui nous avons l'autorisation de construire.
Le problème est que le vendeur ne donne plus signe de vie et donc ne répond pas à l'invitation du notaire pour signature du compromis.
Que puis-je faire? Mon notaire me dit que l'on doit attendre ? Mais combien de temps ? Ai-je un recours ou dois-je abandonner l'affaire dans laquelle j'ai déjà investi beaucoup de temps et un peu d'argent

Par **leforumimmo**, le **23/12/2007** à **17:53**

Bonjour,
Je voudrais une précisions, le vendeur ne veut plus signer l'avant contrat (compromis ou promesse) ou l'acte authentique (dit acte définitif)?